



Secteur second degré  
(second.degre@snesup.fr)

## Élections professionnelles PRAG-PRCE

**Renouvellement des Commissions Administratives  
Paritaires Nationales (CAPN) et Académiques (CAPA)  
par vote électronique du 27/11 à 10h au 4/12/2014 à 17h.**

Du 27 novembre au 4 décembre, nous allons élire pour les 4 années à venir nos représentants dans les CAPA et CAPN (**2 votes électroniques**). De plus, le 4 décembre, ce vote se complètera de deux autres votes classiques (votes à l'urne), concernant les Comités Techniques ministériel (**CTMESR**) et d'établissement (**CT**).

Ces votes vont se dérouler dans **un contexte social particulièrement dégradé** : salaires scandaleusement bloqués, services lourds avec des tâches qui ne nous incombent pas toujours, carrières ralenties par rapport à celles des collègues du post-bac de lycée, attaques contre la protection sociale... Bref, nous subissons une politique gouvernementale dangereuse et en continuité avec la précédente, qui creuse les inégalités en favorisant la finance au détriment des salariés.

Conséquence d'une politique dogmatique d'économies budgétaires, le service public se dégrade (réductions d'enseignements, regroupements de formations, etc), trahissant ainsi un manque d'ambition pour la jeunesse. Les lois Pécresse (LRU) « d'autonomie » et de concurrence, et Fioraso de régionalisation, accentuent et vont accentuer le phénomène de dégradation. **C'est pourquoi le SNESUP et les personnels doivent poursuivre l'action pour une autre orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Concernant nos statuts et nos carrières, tant individuelles que collectives, les élus SNESUP et FSU combattent fermement, en CAPN, en CAPA, mais aussi dans les commissions d'établissement, la volonté ministérielle d'une gestion de plus en plus locale, avec toutes les dérives inégalitaires que cela engendre. A l'opposé de ces évolutions dangereuses, nous proposons **une indispensable revalorisation des carrières gérées nationalement**, ceci tant pour mettre fin à une baisse continue du pouvoir d'achat (notamment pour les jeunes collègues) que pour une nouvelle et indispensable attractivité du métier. Un investissement conséquent pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité est indispensable pour garantir une véritable égalité d'accès de tous sur tout le territoire national, plus que jamais nécessaire pour notre pays.

La perspicacité du SNESUP en matière de **respect du droit fondamental à congés**, a permis en 2012 d'obtenir du ministère la rédaction d'une nouvelle circulaire améliorant la prise en compte des congés de maternité et de maladie. C'est une nette avancée dont nous sommes fiers et qu'il convient de compléter et de finaliser en obtenant enfin le respect normal des jours fériés et de certaines autorisations d'absence.

Aujourd'hui, nous faisons appel à tous les collègues afin qu'ils se mobilisent avec nous, syndicats de la FSU, et à tous les niveaux, pour **obtenir un légitime rattrapage de carrière**. C'est ce à quoi travaille déjà le SNESUP dans les négociations avec le ministère (voir nos revendications résumées ci-après) et c'est dans ce cadre que s'inscrit ce vote très important afin d'inverser les choix politiques actuels. **Pas une voix ne doit donc manquer !**

A noter que pour la seconde fois, ces élections auront lieu par voie électronique. Le SNESUP est très critique sur ce mode de scrutin. Nous devons tous faire preuve d'une vigilance particulière afin de vérifier non seulement le bon déroulement du scrutin (possibilité de vote de tous les collègues), mais aussi l'anonymat, le décompte rigoureux des voix, l'impartialité du « logiciel »... Merci de nous faire remonter toute remarque éventuelle concernant ces opérations de vote. **Le SNESUP appelle néanmoins à un vote massif des collègues pour se faire entendre et donner le poids qu'il convient à nos élus !**

## A quoi servent les CAP ?

Composées à parité d'élus du personnel et de représentants de l'administration, les commissions administratives paritaires sont consultées sur la gestion de nos carrières : notation, avancement d'échelon, promotions de classe et de corps, congés de formation, mesures disciplinaires, etc.

Ces commissions, conquêtes des luttes syndicales, sont à la fois une protection contre l'arbitraire et l'autoritarisme, et un moyen d'expression de nos revendications.

Comme lors des élections professionnelles précédentes, les syndicats de la FSU (SNESUP, SNES, SNEP) présentent des listes communes, gage d'une efficacité reconnue.

## **Qui sont vos élu-e-s et quel est leur rôle ?**

Ce sont des collègues en activité, syndicalement engagés, en prise avec les réalités du terrain. A l'écoute de vos problèmes, ils sont à même d'apporter les réponses les mieux adaptées.

Ils conseillent et informent personnellement, agissent pour le respect des droits individuels et collectifs, contrôlent les décisions de l'administration et proposent des améliorations aux dispositions réglementaires.

Leurs interventions permettent d'obtenir notamment, des révisions de notes, des corrections d'erreurs administratives et les rattrapages induits (oublis, barèmes erronés, etc.). Ils veillent à l'égalité de traitement des dossiers des collègues.

## **Quelles sont nos revendications ?**

### **1) Revaloriser les carrières et les rémunérations :**

Avec les autres syndicats de la FSU, nous revendiquons pour tous les enseignants de statut second degré, quel que soit le lieu d'exercice :

- une augmentation de salaire avec effet sur les retraites, compensant les 15 % de perte du point d'indice brut subis depuis l'année 2000,
- une bonification indiciaire comme mesure de rattrapage,
- un plan d'intégration de tous les certifiés dans le corps des agrégés, les conditions identiques d'études à Bac + 5 ne justifiant plus le maintien de deux concours et corps distincts,
- l'intégration des échelons de la hors classe dans la classe normale.

Dans l'immédiat, nous demandons :

- une augmentation des ratios de promotion à la hors classe,
- le rétablissement du barème national pour l'accès à la hors classe des certifiés et la suppression des points attribués par les recteurs pour la hors classe des agrégés.

De plus, sur la base du résultat de l'enquête comparative nationale sur l'évolution des déroulements de carrières dans le post-bac qui a montré un retard de carrière conséquent subi par les enseignants du supérieur, nous réclamons que des mesures spécifiques soient adoptées pour mieux prendre en compte la situation des PRAG-PRCE et assimilés :

- un avancement d'échelon automatique, comme pour les enseignants-chercheurs, et au meilleur rythme,
- un plan pluriannuel permettant l'intégration des PRCE, PLP, PEPS dans le corps des agrégés sur contingent particulier au supérieur,
- la prise en compte de la spécificité de la pratique professionnelle de l'enseignement supérieur dans les épreuves des concours internes et réservés,
- l'intégration de la prime d'enseignement supérieur dans le traitement.

Par ailleurs, nous exigeons la suppression définitive de la distinction archaïque du taux horaire TP-TD pour les heures complémentaires. Cette mesure, qui ne serait que justice, doit évidemment concerner tous les collègues, avec un taux horaire complémentaire nettement revalorisé correspondant à l'heure statutaire moyenne augmentée de 25 %, soit environ 100 euros. En complément de nos interventions auprès du ministère, nous appelons les collègues à combattre fermement toutes les dérives et tentatives locales tendant à sous-payer les cours magistraux : faisons tous ensemble respecter scrupuleusement nos statuts nationaux !

### **2) Améliorer les conditions de travail :**

Nous exigeons :

- le respect des qualifications et statuts, notamment pour les professeurs certifiés documentalistes,
- la réduction du temps de travail (dont seuls les enseignants n'ont jamais bénéficié !), compensée par la création de nouveaux emplois, avec un service d'enseignement plafonné à 250 heures annuelles,

- la prise en compte dans les services d'enseignement de toutes les activités (pédagogiques et administratives) par l'application du tableau national d'équivalence des enseignants-chercheurs,
- la création de postes statutaires de BIATOSS afin de permettre une diminution de la charge de travail de tous,
- la transformation de la majorité des heures complémentaires en emplois de fonctionnaires.

Par ailleurs, nous dénonçons et refusons toute modulation des services, y compris pluriannuelle (avec report d'heures d'une année sur l'autre), véritable flexibilité introduite insidieusement et qui remet notamment en cause le droit à congés !

Enfin, le SNESUP ayant obtenu l'écriture de la circulaire de 2012 améliorant la prise en compte du congé de maladie et surtout de maternité, il reste à obtenir une réduction forfaitaire de service d'une semaine (proposition SNESUP de 6 ou 12 heures TD selon le statut) au titre des jours fériés qui sont actuellement généralement contournés par rattrapage du service.

### **3) Faciliter l'accès à la recherche de tous les collègues qui le souhaitent :**

Nous revendiquons :

- un allègement d'un demi-service, financé sur budget de l'Etat, pour tous les collègues doctorants ou engagés dans une recherche reconnue,
- un plan de transformation des emplois de statut second degré en emplois d'enseignants-chercheurs pour tous les docteurs et/ou titulaires d'une HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) qualifiés, avec création d'un autre poste pour conserver le potentiel d'enseignement.

Dans l'immédiat, nous demandons une réelle utilisation des possibilités offertes au titre du concours réservé (article 26-2 du décret de 1984) aux enseignants de statut second degré affectés dans le supérieur qui remplissent les conditions pour devenir maîtres de conférences.

### **4) Garantir un véritable droit à mutation et la transparence des opérations d'affectation :**

Doivent désormais s'imposer :

- la reconnaissance réglementaire du droit à mutation, avec notamment le respect de la législation en faveur du rapprochement de conjoints, législation qui n'est pas appliquée actuellement aux personnels affectés dans le supérieur,
- l'attribution de points pour les années de séparation dans le cas de réintégration dans le secondaire,
- la généralisation, dans chaque établissement, des commissions élues chargées de procéder à l'affectation, composées d'enseignants de la discipline (enseignants de statut second degré et enseignants-chercheurs), et soucieuses d'appliquer des modalités transparentes, démocratiques et définies nationalement. Ce principe a été reconnu en 2011 après action syndicale répétée auprès du ministère.

### **5) Garantir le fonctionnement démocratique de l'enseignement supérieur :**

La politique de déconcentration se traduisant de fait par un renforcement des pouvoirs locaux (recteurs, chefs d'établissements, responsables de composantes) aggravé par la loi LRU, nous réclamons :

- une gestion nationale des carrières, seule susceptible de garantir équité et transparence,
- la création, dans chaque établissement, d'une commission locale paritaire chargée de veiller à l'équité des propositions concernant la carrière des collègues de statut second degré. Dans plusieurs universités, des commissions de ce type existent déjà où nos élus interviennent efficacement en amont et en complément du travail syndical effectué en CAPA et en CAPN.

## **6) Préserver et conquérir des droits :**

Avec détermination, nous exigeons :

- le respect de notre statut de fonctionnaire de l'Etat et des statuts particuliers de tous les personnels,
- l'abrogation des lois affaiblissant les retraites et le rétablissement du Code des Pensions garantissant aux fonctionnaires le versement d'un traitement continué,
- le maintien du système de retraite par répartition, avec retour au taux normal de 75 % du dernier salaire, à 60 ans, pour 37,5 annuités de cotisation. Pour cela, les discours d'enfumage concernant le soi-disant « manque de moyens de notre pays » doivent être fermement combattus car ils sont mensongers et correspondent à une politique antisociale et inégalitaire,
- un système de protection sociale de qualité,
- le respect de tous les droits, notamment du droit aux congés (maternité, adoption, maladie, jours fériés, etc.),
- le droit à une véritable formation continue, avec application du congé de formation,
- la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique,
- La non-pénalisation dans leur carrière des collègues en congés de maternité, de longue maladie, etc.

## **7) Investir dans le service public d'éducation :**

L'élévation du niveau de connaissance des citoyens doit être une priorité nationale. Pour cela, l'éducation ne doit pas être considérée comme une marchandise. Les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, doivent pouvoir poursuivre des études débouchant sur des diplômes nationaux reconnus et non dévalorisés. A cette fin, il faut doter le service public d'éducation nationale des moyens nécessaires. Il faut donc :

- une formation initiale et continue améliorée pour tous les enseignants, avec un nécessaire recrutement par concours national,
- une augmentation significative du nombre de recrutements,
- l'arrêt des recrutements de non-fonctionnaires et la résorption de la précarité,
- revenir sur la loi LRU d'autonomie et de concurrence des universités, sur la loi Fioraso de régionalisation. Ces lois vont à l'encontre d'un service public national gratuit et de qualité, pour l'enseignement supérieur et la recherche.

---

### **Le double enjeu de ces élections :**

- **Garantir la défense individuelle de chaque collègue, quels que soient sa catégorie (agrégé, certifié, PLP) et son lieu d'exercice (UFR, IUT, IUFM, Ecoles), dans un esprit de justice et de respect des règles propres à notre fonction publique d'Etat,**
- **Renforcer la représentativité du SNESUP et de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), afin qu'ils aient plus de poids pour faire aboutir l'ensemble de nos revendications.**

**En votant massivement pour les candidates et candidats FSU, vous faciliterez nos possibilités d'intervention pour faire avancer l'ensemble de nos revendications et vous ferez vivre du même coup le paritarisme tant mis à mal par le pouvoir. Vous créerez ainsi les conditions d'une meilleure défense de vos intérêts et de ceux du service public d'éducation.**

**RASSEMBLONS-NOUS POUR LA DÉFENSE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES  
COLLÈGUES, ET POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ POUR TOUS.  
VOTEZ POUR LES LISTES SNESUP/SNES/SNEP PRÉSENTÉES PAR LA FSU.**